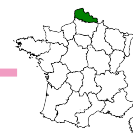


Agreste Nord - Pas de Calais



Territoires

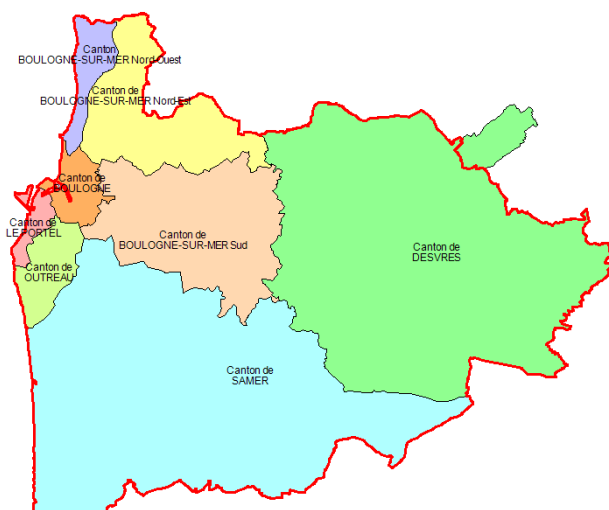
Numéro 2 - Date: Décembre 2013



L'agriculture sur le territoire du SCOT du Boulonnais

Le territoire du SCOT du Boulonnais est caractérisé par une réduction massive du nombre d'exploitations (-40%), tendance beaucoup plus marquée qu'au niveau régional (-25%) correspondant à une concentration forte des exploitations. Mais à l'inverse de la région, ce mouvement de concentration ne s'est pas fait au détriment des systèmes herbagers et la spécialisation forte du Boulonnais dans l'élevage bovin et laitier se confirme au contraire; le troupeau diminuant plutôt et les surfaces fourragères augmentant. En dix ans, la moyenne des surfaces d'exploitation, autrefois modeste, a rejoint la moyenne régionale.

TERRITOIRE DU SCOT DU BOULONNAIS



DRAAF Nord-Pas de Calais / SRISE / JPR / 20.09.2013

Le territoire :

Le secteur du SCOT du Boulonnais est composé de 53 communes réunies en 2 intercommunalités : la communauté d'agglomération du Boulonnais et la communauté de Communes de Desvres-Samer.

Cette zone compte près de 140 400 habitants (Insee - RP 2009) soit une densité de 312 hab./km² légèrement inférieure à la moyenne régionale (324 hab./km²). Il est à noter que l'arrière pays est doté d'une plus faible densité d'occupation humaine que le littoral, l'occupation du sol y étant naturelle et agricole.

Le Boulonnais se situe au cœur de l'aire métropolitaine transfrontalière Flandre – Côte d'Opale.

Sa situation géographique est privilégiée, à l'entrée du détroit du Pas-de-Calais.

Le port de Boulogne-sur-Mer avec les ports de Calais et de Dunkerque forment la porte d'entrée maritime de la région Nord-Pas de Calais sur l'ensemble de l'Europe Nord-Ouest.

Il est spécialisé dans la pêche et le traitement du poisson. La zone de Capécure constitue la première plate-forme de transformation des produits de la mer en Europe.

Le paysage :

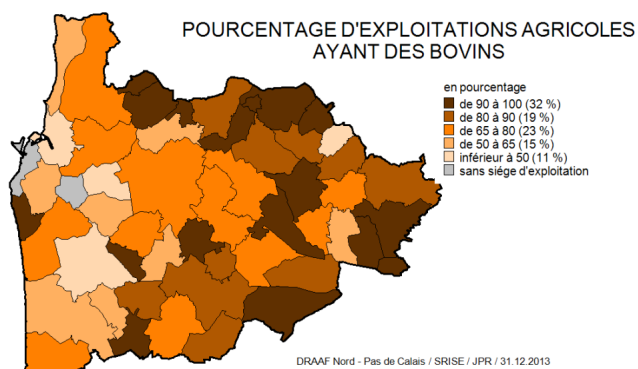
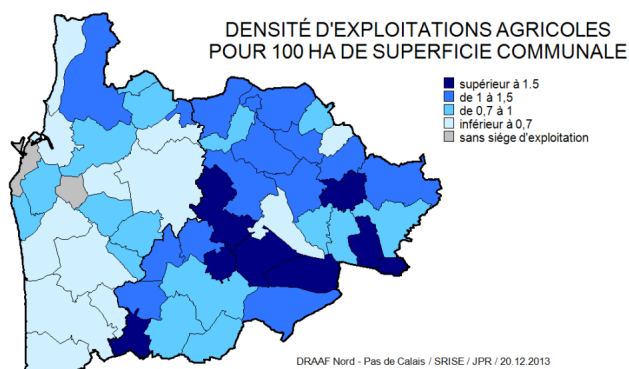
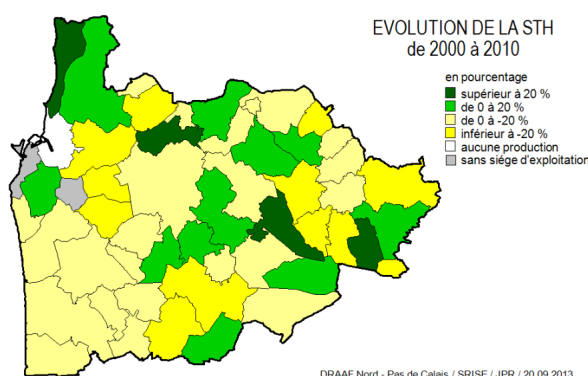
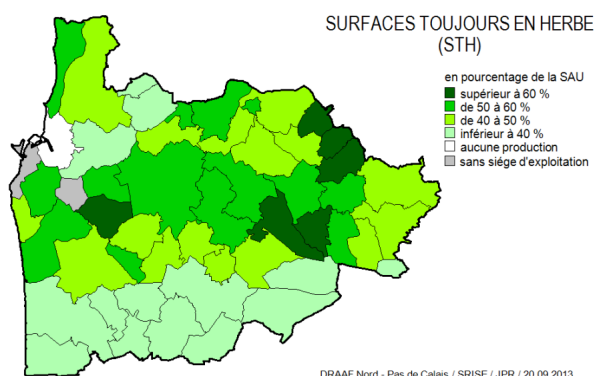
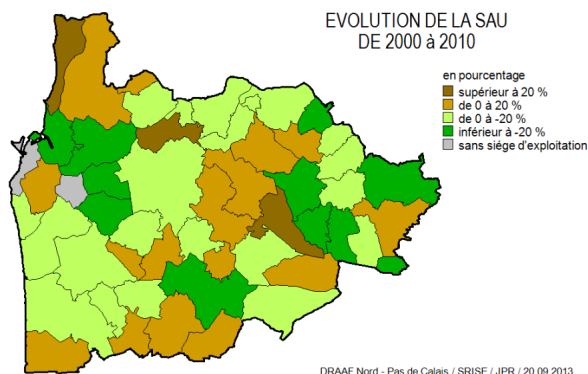
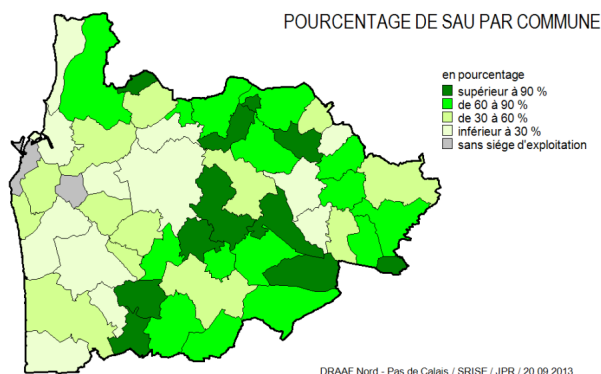
Le Boulonnais est un ensemble bocager délimité par un système de fortes pentes – la cuesta – en forme de triangle ouvert sur la mer.

Avec leurs bocages et leurs bois, les paysages boulonnais tranchent donc avec les paysages voisins.

Les éléments forts de composition de ce territoire demeurent :

- des paysages largement dominés par le bocage et les cultures fourragères,
- des grands massifs forestiers et de nombreuses vallées qui définissent un relief collinéen ; bien que la région Nord-Pas de Calais soit la région la moins boisée de France, le Boulonnais possède un taux élevé de boisement (17%).
- des paysages traversés par une série de voies historiques convergeant vers Boulogne-sur-mer,
- une pression urbaine dont le gradient est progressif en fonction de la distance/temps de l'agglomération boulonnaise et du littoral,
- une attractivité touristique, qui accentue également la pression foncière.

Pour le Boulonnais, le prix des terres et prés libres non bâtis est de l'ordre de 7 760 € en 2011 (prix moyens triennaux en € courants/ha). L'évolution 2011/2010 est de -6% (pour le département du Pas-de-Calais: 10 050 € et une évolution de + 7%). Pour les terres et prés loués non bâtis, le cours s'élève à 4 340 € en 2011 et l'évolution 2011/2010 est de +4% (même ordre de grandeur que le département: 4 390 € et évolution moyenne de +4%) (Source: SAFER - SSP - Terres d'Europe - Scafr).



Source: Agreste - DRAAF - Recensements agricoles 2000 et 2010

Les terres cultivées sont en grande majorité louées :

Terres prises en location auprès des tiers	Terres prises auprès des associés en location	Faire valoir direct	Autres
79%	4%	13%	4%

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Le territoire agricole :

Exploitations et systèmes de production

D'après le recensement agricole 2010, 284 exploitations ont disparu en 10 ans. En effet, il est dénombré 422 exploitations sur le territoire en 2010 pour 706 en 2000, soit une diminution de près de 40%, beaucoup plus importante qu'au niveau régional (25%).

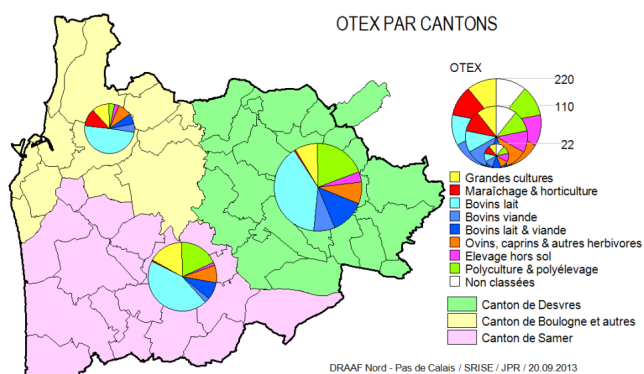
La surface moyenne des exploitations, caractérisée en 2000 par sa faiblesse relative, a augmenté de 24 ha ; en 2010, elle est de 60 ha et a rejoint la moyenne régionale.

En terme de dimension économique (classement établi en fonction de la Production Brute Standard - PBS), 51% sont classées parmi les grandes exploitations (PBS supérieure à 100 000 euros).

Taille économique des exploitations	Petites	Moyennes	Grandes
% NPdC	22	28	50
% PdC	19	29	52
Nombre d'exploitations sur le territoire du SCOT	95	113	214
Soit en %	23	27	50
dont % dans les Cantons de Boulogne et d'Outreau	4	5	9
dont % dans le Canton de Desvres	12	14	24
dont % dans le Canton de Samer	7	8	17

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

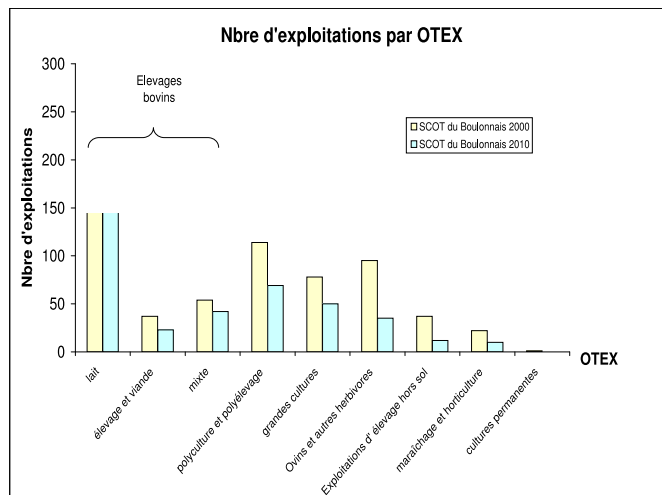
82% des exploitations sont localisées dans les cantons de Desvres (50%) et de Samer (32%). La répartition des exploitations selon les tailles économiques est assez analogue sur le territoire; le canton de Samer a des exploitations de taille économique en moyenne un peu plus grande.



Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Sur le Boulonnais, l'orientation technico-économique dominante des exploitations est la production de lait pour 43% des exploitations. Cette spécialisation s'est accentuée depuis 2000 où 38% des exploitations étaient classées dans l'OTEX Bovins-lait. La part de l'OTEX polyculture-élevage reste stable dans les systèmes de production. 90% des exploitations ayant cette orientation ont des bovins en 2010 si bien que la part des OTEX spécialisées bovins ou polyculture-élevage (bovins) passent de 67% des exploitations en 2000 à 74% en 2010: **3 exploitations sur 4 sont des élevages ou polyculture-élevage et 4 sur 10 sont spécialisées lait.**

La spécialisation bovine, et notamment bovins lait, du Boulonnais a encore progressé au cours de la dernière décennie, au contraire de l'ensemble de la région.



Source : Agreste - DRAAF - Recensements agricoles 2010 et 2000

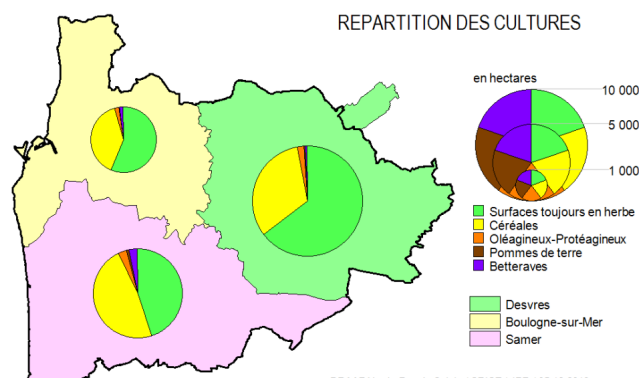
Il est constaté un déclin des exploitations spécialisées en élevage hors sol et en ovins et autres herbivores, déclin plus importants que ceux constatés au niveau régional. La part des exploitations orientées en grandes cultures est restée stable mais seulement à 12%.

OTEX	SCOT du Boulonnais			Région		
	% d'EA en 2000	% d'EA en 2010	évolution 2010/2000 (%)	% d'EA en 2000	% d'EA en 2010	évolution 2010/2000 (%)
lait	38	43	-32	18	15	-36
élevage et viande	5	5	-38	4	4	-31
mixte	8	10	-22	3	3	-27
polyculture et polyélevage	16	16	-39	23	20	-35
grandes cultures	11	12	-36	35	44	-6
Ovins et autres herbivores	13	8	-63	8	5	-48
Exploitations d'élevage hors sol	5	3	-68	6	5	-31
maraîchage et horticulture	3	2	-55	4	4	-35
cultures permanentes	0	0		0	0	-18

Source : Agreste - DRAAF - Recensements agricoles 2010 et 2000

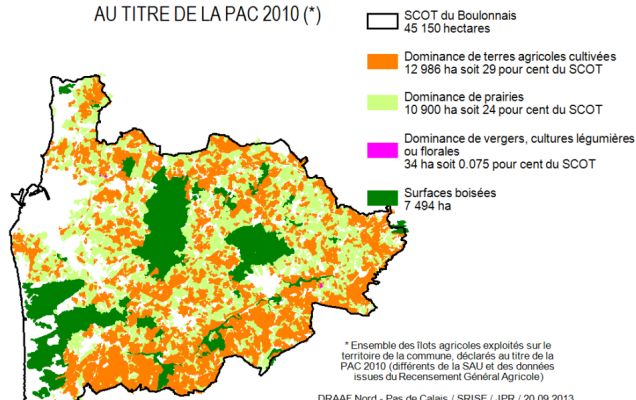
Il y a donc une vraie tendance sur ce territoire à se spécialiser dans l'élevage bovin.

Typologie de cultures



Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

REPARTITION DES SURFACES AGRICOLES DECLAREES AU TITRE DE LA PAC 2010 (*)



Source : BDNP / RPG 2010

Selon le recensement agricole 2010, la SAU totale des exploitants ayant leur siège sur le territoire du SCOT est de 25 294 ha. Elle était de 25 741 ha lors du recensement précédent, soit une diminution d'environ 450 ha sur 10 ans (-1,8%). La SAU régionale a, sur la même période, perdu 20 500 ha (-2,4%).

Alors qu'elles représentent 20% de la SAU à l'échelle régionale, **les prairies permanentes couvrent 43,8% de l'espace agricole du Boulonnais** (43,3% en 2000). Leur part est restée stable.

STH + Fourrages = 65% de la SAU

14 180 ha soit 56% de la SAU sont des terres labourables (TL), 11 096 ha (44%) de la surface toujours en herbe (STH) et 18 ha en cultures permanentes.

Les exploitants intègrent dans leur assolement essentiellement des céréales (30% de la SAU) et des fourrages (21% de la SAU), des oléoprotéagineux (2% de la SAU), et des productions à valeur ajoutée plus grande comme la betterave (1% de la SAU).

Si la surface moyenne des exploitations est de 60 ha, une disparité est néanmoins à relever entre les différents secteurs du territoire.

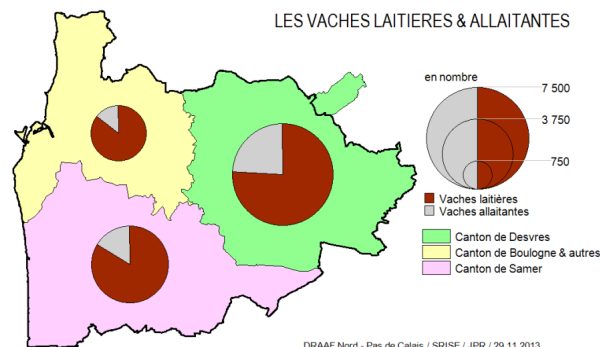
En effet, la SAU moyenne est de 58 ha dans le canton de Desvres, 63 ha dans celui de Samer et de 65 ha sur le reste du territoire.

Canton	SAU	STH	% (STH/SAU)
Cantons de Boulogne et Outreau	4728	2061	44
Canton de Desvres	12165	6099	50
Canton de Samer	8401	2937	35

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Ce point est à corroborer avec l'utilisation de la SAU. En effet, dans le canton de Desvres, les STH représentent 50% du territoire et l'élevage y est plus présent que dans les autres cantons. Or, ce type d'exploitations se développe sur des SAU moyennes inférieures à celles spécialisées en grandes cultures.

LES VACHES LAITIÈRES & ALLAITANTES



Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

329 exploitations (78%) possèdent des bovins en 2010, 82% des exploitations sur le canton de Desvres, 77% sur celui de Samer et 73% sur le reste du territoire.

Il y avait 480 exploitations en 2000. Aussi, sur le territoire du SCOT du Boulonnais, il est constaté une diminution des exploitations ayant des bovins de l'ordre de 30%, moindre que la diminution de l'ensemble des exploitations.

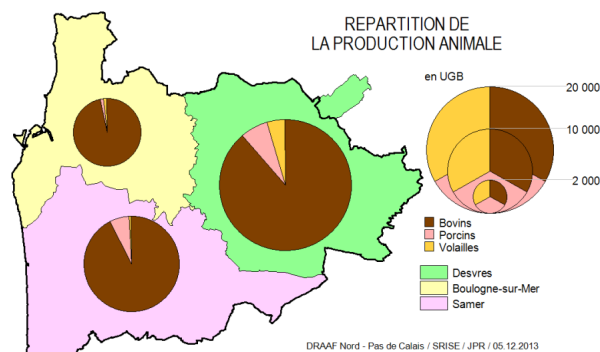
Cependant le cheptel n'a diminué que de 5% durant ce laps de temps. Ainsi, le troupeau moyen s'est agrandi de 38% passant de 87 têtes par exploitation à 120 têtes.

Le cheptel laitier a diminué de 12% alors que les troupeaux de vaches allaitantes augmentent de 26%, ces effectifs demeurant minoritaires (1 vache allaitante pour 4 vaches laitières).

	Troupeau moyen en 2000		Troupeau moyen en 2010	
	en région	sur le territoire	en région	sur le territoire
Bovins	72	87	101	120
Vaches laitières	33	33	45	43
Vaches allaitantes	17	13	21	19

Source : Agreste - DRAAF - Recensements agricoles 2000 et 2010

Le cheptel laitier moyen est du même ordre de grandeur que le cheptel moyen régional (43 vaches laitières sur ce territoire pour 45 au niveau moyen régional).



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Cantons	Unité gros bétail alimentation totale						
	Cheptel bovin %	Cheptel caprin %	Cheptel équidés %	Lapines mères %	Cheptel ovin %	Cheptel porcin %	Cheptel de volaille %
Cantons de BOULOGNE et d'OUTREAU	17	0	38	3	0	5	8
DESVRES	52	65	32	94	54	61	84
SAMER	31	35	30	3	46	34	8
	100	100	100	100	100	100	100

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

En dehors de l'élevage bovin, les autres élevages sont peu présents. 27 exploitations ont des porcins en 2010 pour 98 en 2000 soit une diminution de 72% et une baisse du cheptel de 40%. En 2010, 58 000 poulets de chair et coqs sont présents dans 25 élevages. On en dénombrait 93 000 en 2000 dans 24 élevages de plus de 100 têtes.

Circuits courts :

89 exploitations commercialisent en circuits courts, soit 21% des exploitations du territoire, tendance légèrement supérieure à la moyenne régionale (19%).

La vente directe est le mode de circuit court dominant, mobilisant la main d'oeuvre de l'exploitation.

Le plus utilisé est la vente à la ferme, représentant 59%, loin devant les marchés (26%) et les tournées à domicile (13%).

La proximité du marché de consommation et le tourisme apparaissent donc comme un facteur de maintien et de développement de ces circuits.

55 exploitations (13%) pratiquent une activité de diversification (12% en région). Il s'agit majoritairement de transformation de lait (42%), des activités de loisirs (11%), de travail à façon (11%) ou encore de transformation de produits agricoles (7%).

3 exploitations sont converties à l'agriculture biologique (bovins, céréales et un peu de fruits et légumes).

Emploi :

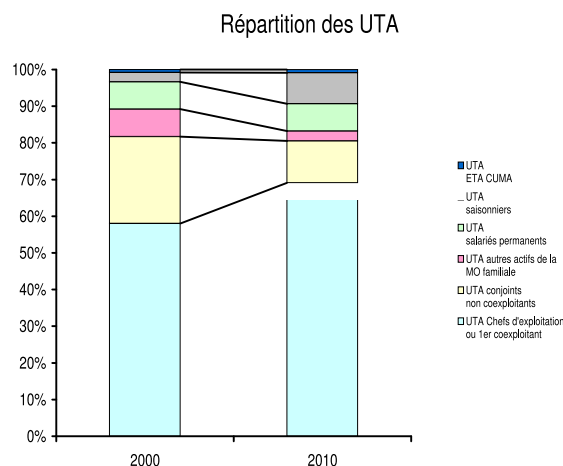
D'après le recensement de la population 2009, les agriculteurs, exploitants représentent 0,6% de la population active du territoire.

En moyenne, le volume de travail agricole par exploitation augmente (1,4 UTA en 2000 à 1,6 UTA en 2010) et se rapproche de la moyenne régionale. Mais le volume global a diminué de 34%. Cette diminution est plus marquée qu'au niveau régional (-25%).

Cette évolution est à corréliser avec la concentration des exploitations.

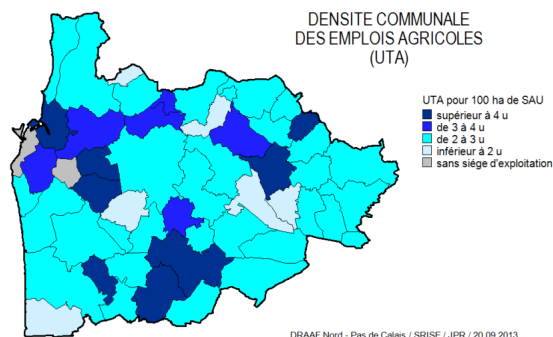
Canton	UTA pour 100 ha de SAU	Nombre d'exploitations pour 100 ha de SAU
Boulogne/Mer Nord-Est	2,47	1,37
Boulogne/Mer Sud	3,00	1,73
Desvres	2,41	1,73
Samer	2,86	1,62
Outreau	3,21	1,83
Boulogne/Mer Nord-Ouest	2,06	2,06
Boulogne/Mer	-	-
Territoire du SCOT	2,61	1,67

Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Source : Agreste - DRAAF - Recensements agricoles 2000 et 2010

La contribution au travail des chefs d'exploitation et des coexploitants s'est renforcée (de 58% à 69% entre 2000 et 2010). Elle s'est fortement réduite pour les conjoints non exploitants et pour les autres membres de la famille. Les membres de la famille de l'exploitant participent de moins en moins au travail sur l'exploitation et travaillent de plus en plus souvent en dehors du monde agricole et nombre de conjoints de chefs d'exploitation, autrefois considérés comme aides familiaux, ont opté pour le statut de coexploitant, constat qui demeure assez général pour l'agriculture régionale.



Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

OTEX	SCOT du Boulonnais		Evolution 2000/2010	
	UTA	%	SCOT	Région
(1516)-Exploitations spécialisées en grandes cultures	44	7	-0,40%	-17,9%
(2829)-Exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture	31	5	-56,10%	-22,5%
(3900)-Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes	0	0	-100%	2,4%
(4500)-Exploitations bovines spécialisées — orientation lait	311	47	-37,20%	-35,6%
(4600)-Exploitations bovines spécialisées — orientation élevage et viande	20	3	-28%	-21,2%
(4700)-Exploitations bovines — lait, élevage et viande combinés	75	11	-33,10%	-31,4%
(4800)-Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores	34	5	-26,10%	-22,2%
(5074)-Exploitations d'élevage hors sol	19	3	-54,40%	-26,1%
(6184)-Exploitations de polyculture et polyélevage	129	19	-25,70%	-34,7%
(9000)-Exploitations non classées			-	489,7%

Source : Agreste - DRAAF - Recensements agricoles 2000 et 2010

61% des UTA sont localisées dans les exploitations bovines et majoritairement dans celles orientées lait, même si depuis 2000, l'évolution est négative.

Depuis le recensement agricole de 2000, il est constaté une augmentation du recours au travail saisonnier, de 2,6% des UTA en 2000 à 8,5% en 2010.

Il concerne surtout les exploitations spécialisées en polyculture-élevage (52% des UTA des saisonniers) et celles spécialisées en bovins, orientation lait (23%). 70% de cette main d'oeuvre est localisée dans le canton de Samer.

Sur le territoire du SCOT du Boulonnais, 73 femmes sont chefs d'exploitation en 2010, ce qui représente 17% du total. Elles étaient 76 en 2000 soit 11% des chefs d'exploitation. Ces proportions plus faibles qu'en région (18% en 2000 puis 23% en 2010) sont dues à l'orientation agricole du territoire. En effet, comme le confirme la publication "Elevages" (Publication N°11 de Juillet 2013), trouver une femme à la tête d'un élevage est moins fréquent que dans les autres systèmes de production, elles ne sont que 16% alors qu'elles représentent 23% des chefs d'exploitation en région. 27% d'entre elles sont chefs d'une exploitation laitière, 21% d'exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores et 14% en polyculture-élevage.

Age des chefs d'exploitation ou co-exploitants en 2000

	- de 25 ans	de 25 à 39 ans	de 40 à 49 ans	de 50 à 59 ans	+de 60 ans
	6	195	193	186	126
	1%	28%	27%	26%	18%
Otex Grandes cultures	0%	3%	2%	2%	4%
Otex Bovins lait	0%	12%	10%	12%	3%
Otex Bovins	1%	16%	14%	15%	4%
Otex Polyculture-élevage	0%	4%	5%	4%	3%

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2000

Age des chefs d'exploitation ou co-exploitants en 2010

	- de 25 ans	de 25 à 39 ans	de 40 à 49 ans	de 50 à 59 ans	+de 60 ans
	0	93	156	141	32
	0%	22%	37%	33%	8%
Otex Grandes cultures	0%	2%	4%	5%	1%
Otex Bovins lait	0%	10%	18%	13%	1%
Otex Bovins	0%	14%	25%	18%	2%
Otex Polyculture-élevage	0%	4%	4%	6%	2%

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

L'âge moyen du chef ou du 1er co-exploitant est de 47 ans, proche de la moyenne régionale (48 ans).

4% des chefs et co-exploitants ont plus de 65 ans, pour 5% en région. Toutefois, le renouvellement de la population agricole tarde à s'opérer : en 2010, 22% des chefs et coexploitants ont moins de 40 ans, 70% ont entre 40 et 59 ans. Dix ans plus tôt, 29% avaient moins de 30 ans et 54% entre 40 et 59 ans. C'est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, 48% des exploitants nés avant 1960 ne savent pas qui reprendra l'exploitation suite à leur départ à la retraite; 18% envisagent une disparition de leur entreprise et pour 30%, l'exploitation sera reprise par un membre de la famille. Pour les 4% restants, il s'agit du co-exploitant (1%) et d'un autre repreneur ne travaillant pas dans l'exploitation (3%). Au niveau régional, 65% des exploitants nés avant 1960 ne savent pas ou n'ont pas de successeur connu et pensent que leur exploitation va disparaître. Le renouvellement des générations d'agriculteurs est très insuffisant depuis plus de vingt ans. **Si le flux d'installations en agriculture n'augmente pas, l'agrandissement des structures sera la seule alternative au maintien de la production agricole.**

Depuis 2000, 109 chefs d'exploitation ou co-exploitants se sont installés ; dans 38% des cas, sur des exploitations orientées dans la production de lait, 17% en polyculture-élevage et 13% en grandes cultures.

68 % des structures ont un statut d'exploitation individuelle, du même ordre de grandeur qu'en région (65%).

L'industrie agroalimentaire dans le Boulonnais :

En 2010 (Source INSEE - CLAP), 3 405 personnes sont employées dans les 33 établissements du secteur des IAA présents sur le territoire du SCOT.

23 établissements dans la transformation et la conservation de poissons, de crustacés et de mollusques,
5 pour la fabrication d'aliments pour animaux de compagnie,
2 pour la fabrication de plats préparés,
1 pour la fabrication de lait liquide et de produits frais,
1 pour la fabrication de glaces et de sorbets,
1 pour la Boulangerie- Boulangerie Pâtisserie.

Sur le territoire, il ne reste qu'un abattoir de volailles agréé, Volailles Peniguel, à Wirwignes.



Une spécialité locale : la Fraise de Samer.

Une trentaine de petits producteurs la cultive avec un cahier des charges sévère qui interdit notamment la culture hors-sol mais en plein champ. La zone de culture s'étend sur tout le canton. La plus belle des manifestations concernant cette production est la Fête des Fraises qui se déroule tous les ans au mois de Juin.

Définitions :

•L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole,
- elle atteint une certaine dimension : soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...),
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

•Les actifs agricoles sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

•Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA)

permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

•Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de clas-

ser les exploitations selon leur orientation technico-économique.

•Les cheptels sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en unité de gros bétail (UGB) permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

•STH : Surfaces toujours en herbe. Superficies utilisées hors assolement classique, à des productions fourragères herbacées en culture principale.

•Cultures permanentes : vergers, plantations de petits fruits, pépinières ligneuses et autres plantations ligneuses non forestières.



Le Bocage Boulonnais - Source : <http://aascalys.free.fr>

	BOULONNAIS			REGION			Part du territoire dans la région (%)
	2010	2000	Evolu- tion (%)	2010	2000	Evolu- tion (%)	
Nombre d'exploitations	422	706	-40,2	13 500	18 040	-25,2	3,1
SAU moyenne (ha)	60	36	66,7	61	47	29,8	-
SAU (ha)	25 294	25 741	-1,7	817 700	838 165	-2,4	3,1
Total main d'œuvre (UTA)	662	1 010	-34,5	22 510	30 086	-25,2	2,9
Total Céréales (ha)	7 717	7 506	2,8	371 932	353 004	5,4	2,1
Total Oléagineux, Protéagineux (ha)	453	230	97,0	49 831	30 147	65,3	0,9
Total Céréales, Oléoprotéagineux (ha)	8 170	7 736	5,6	421 763	383 151	10,1	1,9
Terres labourables (ha)	14 180	14 497	-2,2	656 658	659 000	-0,4	2,2
STH - Surfaces toujours en herbe (ha)	11 096	11 158	-0,6	160 000	176 096	-9,1	6,9
Cultures permanentes (ha)	17	23	-26,1	1 224	1 174	4,3	1,4
Betterave industrielle (ha)	319	365	-12,6	56 550	61 000	-7,3	0,6
Pomme de terre demi-saison, conservation (ha)	38	36	5,6	40 445	43 811	-7,7	0,1
Total légumes avec endives (ha)	18	37	-51,4	29 677	34 670	-14,4	0,1
Fourrages (ha)	5 387	5 227	3,1	85 020	79 547	6,9	6,3
Prairies temporaires (ha)	1 053	1026	2,6	12 666	8 483	49,3	8,3
Cheptel Vaches laitières (têtes)	11 470	13 010	-11,8	189 722	216 038	-12,2	6,0
Cheptel Vaches allaitantes (têtes)	2 881	2 294	25,6	71 083	69 400	2,4	4,1
Cheptel Truies de plus de 50 kg (têtes)	758	2086	-63,7	41 368	56 898	-27,3	1,8
Cheptel porcin: places d'engraissement	6398	9248	-30,8	338 147	325 431	3,9	1,9
Poules Pondeuses (têtes)	26 117	36 466	-28,4	1 886 371	1 743 781	8,2	1,4
Volailles de Chair (Surface)	7 183	10815	-33,6	505 400	638178	-20,8	1,4
Lin textile (ha)	26	35	-25,7	9 668	11 063	-20,8	0,3
Maraîchage (ha)	6	20	-70,0	940	1 113	-20,8	0,6
Têtes lapines	453	1089	-58,4	39 717	45 037	-20,8	1,1

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité Administrative - CS 10505 - 59022 LILLE CEDEX Tél : 03.62.28.41.48 - Fax : 03.62.28.41.02
Courriel : srise.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

•Directeur Régional par intérim : Antoine LEBEL
•Directeur de publication : Grégory BOINEL
•Rédaction/Composition: Anne-Sophie DELSAUX

•Impression : SRISE Nord-Pas de Calais
•Dépôt légal à parution
•ISBN : 978-2-11-097689-5